

Arrestation de Messieurs A. et M., célibataires du groupe des 523.

Acharnement indécent de Monsieur J.-C. Mermoud après le vote d'hier au Grand Conseil et avant l'annonce prochaine d'un décret.

Vers 6h30 ce matin 5 octobre 2005, la police est venue arrêter Monsieur A. à son domicile. L'arrestation s'est faite dans le calme. Monsieur A. fait partie du groupe dit des « 523 ». Il est d'origine libanaise et vit en Suisse depuis 1997. Il s'y est très bien intégré et a beaucoup d'amis qui ont été choqués par cette arrestation. Son dossier fait l'objet d'un recours auprès de la commission de recours, qui n'a toujours pas statué !

Il est actuellement détenu au centre de la Blécherette et va sans doute être transféré à la prison administrative de Frambois à Genève après avoir été auditionné par le juge de Paix, à moins d'être libéré.

Tôt ce matin également, la police a procédé à l'arrestation de Monsieur M., originaire d'Algérie, également en Suisse depuis 1997 et qui fait également partie du groupe dit des 523. Il souffre d'un sérieux handicap et son dossier médical est toujours à l'étude auprès de l'Assurance invalidité. Nous sommes d'autant plus inquiets de son arrestation, sans parler d'une éventuelle expulsion. Il est actuellement auditionné par le juge de Paix.

Ces arrestations sont particulièrement choquantes puisqu'elles font suite aux différents votes hier du Parlement au sujet de 4 pétitions transmises au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil confirmait pour la 4^e fois sa ligne humaniste. Cette majorité constante de plus d'une année est une preuve de plus de la légitimité du combat de la coordination asile Vaud pour le respect de la dignité humaine et des droits des gens ainsi que l'indique également le score obtenu dans le canton par la libre circulation des personnes.

Que Monsieur Mermoud s'acharne ainsi à poursuivre sur la voie des renvois au moment où il s'apprête à rendre public le décret qui fait suite au vote de la motion contraignante Melly est tout à fait indécent. Durant tout l'été, le Département de Monsieur Mermoud et son administration ont fait fi du vote clair du Grand Conseil pour une motion exigeant de renoncer aux mesures de contrainte, notamment pour les 523. Nous avons dénoncé ce coup d'Etat puisque selon l'article 91 de la Constitution vaudoise, c'est le Parlement qui est l'autorité suprême du canton.

Durant tout cet été, la chasse aux déboutés s'est ainsi poursuivie dans l'illégalité. De nombreuses personnes ont été arrêtées, certaines expulsées et certaines finalement libérées. Dans ce contexte, les arrestations ce matin de Monsieur A et de Monsieur M. montrent avec quel respect il considère le vote de la motion Melly, les votes du canton de Vaud sur la libre circulation et celui du Parlement pour les 4 pétitions d'hier. Tout laisse également à penser que Monsieur Mermoud cherche à arrêter toutes les personnes qu'il peut avant de devoir finalement rendre public le décret tant attendu.

La Coordination Asile Vaud condamne cet acharnement du recours à la politique des renvois, demande que soit promulgué l'arrêté qui interdit notamment l'usage des mesures de contrainte et que les deux personnes actuellement détenues soient libérées immédiatement. Enfin, un algérien a été l'objet récemment d'un tabassage à l'aéroport de Cointrin. Tant que cette affaire ne sera pas éclaircie, nous pensons qu'il est dangereux d'envoyer des gens en prison à Genève en vue d'une extradition.